

**MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS**

Arrondissement de Lens

Annay, le 27 septembre 2023



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE  
CONSEIL MUNICIPAL D'ANNAY  
DU 26 SEPTEMBRE 2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-six septembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents** : M.M. TERLAT Yves - DANCOISNE Albert - DUPAYAGE Angèle - GAPENNE Marcel - DERISBOURG Alexandre - HOFFMANN Jean-Claude - DEMEYERE Martine - DRUELLE Claude - PRIEM Sonia - LABALETTE Dominique - SOLTYS Arlette - THUMEREL Philippe -- DELPIERRE Sandrine - ECAILLET Michèle - DESCAMPS Magalie - TAILLEZ Louissette - CAMPEL Pascal - KUSNIREK David - SEWERYN Philippe - BIDAULT Bernard

**Etaient excusés** : M.M. MOREN Michèle - FROISSART Pascal (pouvoir à DERISBOURG Alexandre) - HONORE Béatrice (pouvoir à DANCOISNE Albert) - DELATTRE Adélaïde (pouvoir à HOFFMANN Jean-Claude) - CHRISTMANN Chantal - ROBIDET Didier (pouvoir à ECAILLET Michèle) - CORTES Arlette (pouvoir à CAMPEL Pascal)

**Étaient absents** : M.M.



La séance ouverte, Madame DESCAMPS Magalie est désignée secrétaire de séance et fait l'appel.

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2023 n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

**1) Décision modificative N°2 au Budget**

Dans le cadre de l'instruction M14, il apparaît que certains articles budgétaires nécessitent un ajustement par le biais de virements de crédits.

Le Conseil Municipal a validé, à la majorité, les transferts détaillés ci-dessous :

## **Section de fonctionnement**

### **Dépenses :**

#### **Chapitre 011 - Charges à caractère général**

Article 6042	Achats de prestations de services	- 22 400 €
Article 60612	Energie - électricité	- 80 000 €
Article 60624	Produits de traitement	- 1 400 €
Article 60628	Autres fournitures non stockées	- 14 700 €
Article 60631	Fournitures d'entretien	- 6 000 €
Article 60632	Fournitures de petit équipement	+ 2 000 €
Article 6067	Fournitures scolaires	- 2 000 €
Article 6068	Autres matières et fournitures	- 2 000 €
Article 615221	Bâtiments publics	- 7 000 €
Article 6156	Maintenance	+ 1 000 €
Article 6162	Assurance obligatoire Dommage-Construction	+ 12 000 €
Article 617	Etudes et recherches	+ 1 000 €
Article 6184	Versements à des organismes de formation	+ 500 €
Article 6232	Fêtes et cérémonies	- 7 000 €
Article 6236	Catalogues et imprimés	- 400 €
Article 6251	Voyages et déplacements	- 500 €
Article 6256	Missions	- 500 €

#### **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante**

Article 6531	Indemnités	- 22 000 €
--------------	------------	------------

#### **Chapitre 66 - Charges financières**

Article 66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 51 000 €
Article 66112	Intérêts rattachement des ICNE	+ 14 000 €

#### **Chapitre 012 - Charges du personnel et frais assimilés**

Article 6218	Autre personnel extérieur	+ 4 766,48 €
Article 64111	Rémunération principale	+ 42 000 €
Article 64131	Rémunérations	+ 9 000 €
Article 6451	Cotisations à l'URSSAF	+ 6 000 €
Article 6453	Cotisations aux caisses de retraite	+ 5 000 €
Article 6455	Cotisations pour assurance du personnel	+ 3 233,52 €

### **Recettes :**

#### **Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes**

Article 70632	A caractère de loisirs	+ 14 400 €
---------------	------------------------	------------

## **Section d'Investissement**

### **Dépenses :**

#### **Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles**

Article 2031	Frais d'études	+ 100 000 €
--------------	----------------	-------------

#### **Chapitre 21 - Immobilisations corporelles**

Article 2135	Installations générales, agencements, aménagements	- 100 000 €
--------------	----------------------------------------------------	-------------

Monsieur CAMPEL demande, concernant l'article 6162, si les 12 000€ correspondent à l'assurance Dommage-Ouvrage et Garanties complémentaires prise par décision récemment. Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit effectivement d'une rectification du Budget Prévisionnel sur le montant de l'assurance pour la salle de sport.

Pour : 22

Contre :

Abstention : 2 (MM. SEWERYN - BIDAULT)

## **2) Location des terrains communaux - Année 2023**

L'assemblée prend acte, à l'unanimité, de l'indice national des fermages pour 2023 et approuve le prix des locations de terrains pour l'année 2023 comme suit :

- 1,37 € l'are pour les parcelles cultivées,
- 17,44 € l'are pour les parcelles bâties

## **3) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Une généralisation de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à toutes les catégories de collectivités locales est envisagée au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Elle vise à se rapprocher de la comptabilité privée et ainsi réduire les différences entre les catégories de collectivités territoriales.

Le comptable public ayant émis un avis favorable en date du 16 juin 2023, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57, pour le budget principal de la commune, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### **4) Fixation de la durée d'amortissement des biens en comptabilité M57**

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des biens. A l'unanimité, l'assemblée a validé les nouvelles durées d'amortissements pour les nouvelles immobilisations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Madame DELPIERRE rejoint la séance.

#### **5) Régularisation des postes créés et modification du tableau des effectifs**

Le service de Gestion Comptable de Lens a demandé de régulariser les emplois permanents de la Fonction Publique ouverts aux contractuels créés au sein de la collectivité. Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité, la mise à jour du tableau des effectifs, ainsi que les modalités de recrutement et de rémunération ayant également fait l'objet d'un avis favorable du Comité Social Territorial.

Monsieur LABALETTE demande si les heures allouées aux agents de la filière technique (Service Entretien) sont suffisantes par rapport aux besoins de la ville car il estime que la ville est mal entretenue au niveau des espaces verts. Monsieur le Maire apporte une rectification en expliquant que le Service Entretien concerne l'entretien des bâtiments communaux et que la problématique des espaces verts concerne le Service Technique. Il fait le constat que les heures ne sont certainement jamais suffisantes et rappelle deux éléments : un retard qui est en train d'être rattrapé, petit à petit, lié au remplacement d'une machine défectueuse (dont la livraison a tardé), ainsi que l'intégration récente des espaces verts de la Résidence du Moulin dans les voiries communales et qui nécessite un entretien supplémentaire. Monsieur le Maire rappelle que l'augmentation des effectifs ou du nombre d'heures supplémentaires allouées impacte le budget et que celle-ci mérite effectivement d'être étudiée.

Monsieur LABALETTE propose que la commune prenne en charge l'entretien du terrain de Maisons et Cité au niveau du carrefour de l'Idéal pour embellir l'entrée de ville puis se retourne vers le promoteur pour obtenir une indemnisation. Monsieur le Maire répond que, pour l'instant, le choix d'intervenir à la place de Maisons et Cité n'a pas été retenu. La pression est maintenue pour obtenir l'entretien correct de cet espace cependant Maisons et Cité prône la biodiversité et les tontes tardives avec une intervention par an.

Madame DUPAYAGE ajoute que la suppression des produits phytosanitaires engendre une importante charge de travail supplémentaire car il faut désherber manuellement.

Monsieur LABALETTE informe qu'il compte initier une pétition avec les riverains de la rue du 8 mai pour obtenir 2 fauchages en avril et en août pour éviter les désagréments liés aux chardons.

Madame DUPAYAGE rappelle qu'il existe une obligation légale de faire couper les chardons avant le 14 juillet.

Monsieur le Maire recentre le débat sur les emplois dont la délibération fait l'objet.

Monsieur CAMPEL constate que dans la filière administrative il n'y a plus de DGS et demande pourquoi. Monsieur le Maire explique que le poste fonctionnel de DGS nécessite un grade d'attaché et qu'il existe une Directrice des Services qui se prépare au concours d'attaché, comme cela s'est déjà produit dans le passé sur la commune avec les deux DGS précédents. La continuité de direction est assurée.

Pour : 19

Contre : 6 (MM. TAILLEZ - CAMPEL - KUSNIREK - SEWERYN - BIDAULT)

Abstention :

#### **6) Remplacements de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels**

Les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans des cas limitativement prévus par la loi. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le recrutement d'agents contractuels de droit public pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

### **7) Création de 30 contrats d'engagement éducatif**

Le Conseil Municipal a autorisé le 16 juin 2006 le recours au contrat d'engagement éducatif et a précisé la rémunération du personnel vacataire, néanmoins, la délibération ne fixait pas le nombre d'emplois non permanents concernés. Suite à une remarque des services de la Trésorerie Municipale, le Conseil décide, à l'unanimité, la création de 30 emplois non permanents (contrat d'engagement éducatif) maximum par période de vacances scolaires.

Monsieur LABALETTE demande s'il est possible d'obtenir plus d'informations sur le nombre d'heures et le budget. Monsieur le Maire répond par l'affirmative et indique que ces éléments seront fournis prochainement. Il précise qu'un travail est en cours sur le montant de l'indemnité journalière attribuée dans le cadre des contrats d'engagement éducatif. Une enquête auprès des communes aux alentours montre que nous sommes dans la moyenne en ce qui concerne la fixation de l'indemnité journalière ; néanmoins la délibération qui fixe le forfait journalier à 56,21€ datant de 2006, il conviendra d'envisager une revalorisation pour l'année 2024.

Monsieur CAMPTEL souhaite également être destinataire de ces informations.

### **8) Création d'emploi d'agents recenseurs pour l'enquête INSEE**

Les opérations de recensement obligatoires sur la commune sont prévues du 18 janvier au 17 février 2024. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Mustapha LAGRAGUI coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement ainsi que Madame Sandrine LOUSSOUARN coordonnatrice suppléante, et de créer 9 emplois d'agents recenseurs, non titulaires à temps non complet.

Monsieur LABALETTE demande s'il y aura une communication spécifique. Monsieur le Maire indique que, bien sûr, la population sera avertie et toutes les informations concernant l'enquête ainsi que le trombinoscope des agents recenseurs seront fournis aux Annaysiens. Madame LEROY précise que la communication est en cours de préparation par l'INSEE et qu'elle sera adressée à chacun.

### **9) Classe de découverte - Année 2024**

Le Conseil émet à l'unanimité, un avis favorable à l'organisation d'une classe nature au Centre de Vacances Ambroise Croizat à la Petite Pierre du 9 au 18 avril 2023 au profit des classes de CM2 de l'école Wantiez et a décidé d'allouer une indemnité à l'enseignante qui accompagnera les élèves, selon le tarif en vigueur.

Monsieur HOFFMANN demande si l'école Curie a manifesté la volonté d'y participer. Monsieur DANCOISNE explique que, pour être qualifiée comme classe de découverte, le séjour doit être égale ou supérieur à 5 jours soit 4 nuits ou plus. Dans la mesure où les enseignants de l'école Curie ne souhaitent pas partir plus de 4 nuits, une classe découverte ne peut pas être organisée pour les élèves de cette école.

Monsieur KUSNIREK demande s'il est possible de proposer d'autres dates ou lieux susceptibles de mieux convenir aux enseignants de l'école Curie. Monsieur DANCOISNE réitère la réponse apportée précédemment puisque la problématique ne concerne ni les dates proposées ni le lieu mais bien le nombre de nuitées d'une classe découverte qui doit être au minimum de 4.

### **10) Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la CALL - Ecole Pantigny**

Cette délibération est reportée pour étude, à l'unanimité, par le prochain Conseil Municipal.

### **11) Cession de terrain au 13 rue B Cité Jaurès**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la cession à Monsieur BACQUEVILLE du terrain communal cadastré AC 794p (340 m<sup>2</sup>) au prix fixé par le Service de France Domaines de 19 768 € HT sur lequel la maison où il réside depuis toujours est bâtie. Les frais inhérents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

### **12) Servitude de passage rue des Noisetiers**

L'assemblée autorise, à l'unanimité, l'établissement d'une convention de servitude de passage en faveur de Monsieur LION afin que celui-ci puisse accéder à son terrain par la rue des Noisetiers suite à la permission de voirie en date du 12 septembre 2022 qui lui avait été accordée.

### **13) Urgence Séisme Maroc - Subvention au Secours Populaire Français**

En réponse à l'appel à la solidarité et au soutien pour les victimes du séisme qui a frappé le Maroc, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 200,00€ au Secours Populaire Français.

### **14) Urgence Lybie - Subvention au Secours Populaire Français**

Suite au passage de la tempête Daniel en Libye et au vu du bilan des inondations qui fait état de milliers de victimes, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 200,00€ au Secours Populaire Français en réponse à l'appel « urgence Lybie ».

Monsieur CAMPTEL fait remarquer qu'il n'existe pas que le Secours Populaire et demande si les subventions ne peuvent pas être versées au Croissant Rouge.

Madame DUPAYAGE répond que le dernier bilan d'activité du Secours Populaire Français fait état de 53 pays dans le monde concernés par des crises et des catastrophes, que grâce à ces bilans on peut constater un suivi très pointu par le SPS. En outre, il existe une antenne du Secours Populaire à Annay et il a donc été choisi de privilégier la proximité

Madame TAILLEZ demande si pour le peuple en Arménie, on le fera demain ?

Monsieur le Maire répond qu'en effet, la situation en Arménie qui dure depuis plus d'un an mais récemment reprise par les médias, est tout aussi préoccupante ; il propose qu'une subvention soit également étudiée en soutien au peuple Arménien lors du Conseil d'Administration du CCAS la semaine prochaine.

### **15) Motion de soutien à la consolidation du réseau nationale de santé de CAN-FILIERIS**

Par une motion en faveur de la consolidation du réseau national de santé CAN-FILIERIS, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande solennellement que le gouvernement :

- Décide d'engager toutes les conditions permettant de consolider et garantir l'unicité du système de l'offre de santé et de sécurité sociale CAN-FILIERIS avec son maillage de proximité actif sur notre territoire,
- Appuie fortement la mise en œuvre d'une coopération entre la CAN-FILIERIS et la CNAM dans un cadre de service public de santé au service de notre territoire,
- Accorde les financements solidaires indispensables permettant d'assurer la pérennité, le développement de ses missions, le recrutement indispensable de ses personnels et professionnels de santé afin de continuer à répondre aux besoins de nos populations.

#### **Divers :**

Monsieur BIDAULT constate que des sondages de sol ont été réalisés au Bois Comptois, il demande des précisions sur ces études. Monsieur le Maire explique que les services de la CALL examinent plusieurs sites sur la commune de manière à déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement existant afin de le désengorger. Ce projet est donc très positif pour la ville. Lorsque les études seront finies, une communication sera apportée à la commune par la CALL sur d'éventuels projets à mettre en œuvre.

Monsieur BIDAULT demande également des explications sur des géomètres qui sont passés rue Potier. Il lui est indiqué qu'il s'agit des mêmes études sur la déconnexion pluviale. Madame LEROY précise que 2 sociétés ont été mandatées pour les relevés topographiques et les sondages.

Madame TAILLEZ a entendu des rumeurs sur la salmonelle suite à l'hospitalisation d'une petite fille (elle l'a constaté sur les réseaux sociaux). Madame DUPAYAGE indique qu'il s'agit d'une « fake news », que les services hospitaliers de Lens n'ont recensé aucun cas de salmonelle et que cette bactérie n'a jamais vécu dans l'eau. Il a été d'ailleurs confirmé par la CALL que les tout récents prélèvements d'eau étaient bons.

Monsieur LABALETTE a été interpellé par des parents d'élèves au sujet du fonctionnement du feu tricolore au niveau de la Route départementale et d'automobilistes qui brûlent le feu rouge. Il demande à ce que le passage piéton soit repeint afin qu'il soit plus visible et que soient installés des panneaux signalant la présence d'une école. Il évoque également un affaissement dans la chaussée au niveau du passage piéton menant à la Cité Delsaux mettant en difficulté les personnes avec des poussettes. Monsieur le Maire en prend acte et indique que les interventions se feront prochainement : elles sont suivies par Monsieur DANCOISNE qui a déjà fait remonter la problématique.

Tous les sujets étant épuisés,

La séance est levée à 18h58

**Magalie DESCAMPS**  
Secrétaire

**Yves TERLAT,**  
Maire